

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 21 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint, M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Élisabeth DE POORTER, M. Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Était absente : Mme Joëlle TIBURZIO, Conseillère Municipale.

Date de la convocation : 14 mars 2024  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 28

Secrétaire : M. Karim CHALABI, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

**N° 2024/038 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023**

M. le Maire explique aux élus que l'affectation des résultats est liée au vote du compte Administratif. Elle concerne uniquement la section de fonctionnement. Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au compte 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Le résultat de la section de fonctionnement devra obligatoirement couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le résultat de la section d'investissement reste obligatoirement dans la section en question.

Le compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

|                                        |                       |
|----------------------------------------|-----------------------|
| Excédent de fonctionnement de l'année  | 180 320,12 €          |
| <b>Excédent total à reporter</b>       | <b>180 320,12 €</b>   |
| Dont affecté en investissement (1068)  | 180 320,12 €          |
| Dont reporté en fonctionnement (002)   | 0,00 €                |
| Excédent d'investissement de l'année   | 1 274 616,56 €        |
| <b>Excédent total à reporter (001)</b> | <b>1 274 616,56 €</b> |

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **AFFECTE** les résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 en investissement pour 180 320,12 €
- **REPORTE** les résultats de l'exercice 2023 en investissement pour 1 274 616,56 €.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 22 mars 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Karim CHALABI

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **29 MARS 2024** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

